

21 juillet 2021

(21-5735)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**PRESCRIPTION DE L'INDE CONCERNANT LE CERTIFICAT ATTESTANT QUE
LES PRODUITS SONT NON GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS ET SANS
OGM – PRÉOCCUPATION COMMERCIALE SPÉCIFIQUE N° 501**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

La communication ci-après, reçue le 20 juillet 2021, constitue la déclaration faite par les États-Unis d'Amérique à la réunion du Comité SPS de l'OMC des 14-16 juillet 2021 et est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

-
1. Les États-Unis soulèvent à nouveau leurs préoccupations au sujet de la mesure de l'Inde, notifiée le 2 septembre 2020 dans le document [G/TBT/N/IND/168](#), prescrivant que certains produits agricoles importés en Inde doivent être accompagnés d'un certificat attestant que les produits sont non génétiquement modifiés et sans OGM.
 2. Les États-Unis ont soulevé cette question aux réunions du Comité SPS de novembre 2020 et de mars 2021 et leurs préoccupations sont consignées dans les documents [G/SPS/GEN/1865](#) et [G/SPS/GEN/1901](#), ainsi que dans les rapports résumés des précédentes réunions du Comité.
 3. Ainsi que lors des interventions précédentes sur cette question, nous demandons de nouveau à l'Inde de fournir la justification scientifique et l'évaluation des risques concernant cette mesure ou bien d'indiquer les normes ou directives internationales pertinentes sur lesquelles cette mesure est fondée. En l'absence de ces renseignements, les États-Unis prient instamment l'Inde, une nouvelle fois, de retirer sa mesure.
 4. La mesure a perturbé les exportations de pommes des États-Unis. L'interruption des échanges risque d'entraîner des pénuries de produits à l'avenir ainsi que des hausses de prix pour les consommateurs indiens et de nouvelles perturbations pour les chaînes d'approvisionnement indiennes.
 5. Nous demandons à l'Inde d'envisager d'autres approches susceptibles d'être mises en œuvre d'une manière non discriminatoire et qui ne soit pas plus restrictive pour le commerce qu'il n'est nécessaire.
 6. En janvier 2021, les États-Unis ont proposé de coopérer techniquement avec l'Inde en vue d'élaborer des solutions de rechange au certificat attestant que les produits sont non génétiquement modifiés et sans OGM. Nous attendons avec intérêt la réponse de l'Autorité de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et des normes alimentaires de l'Inde (FSSAI) à cette proposition de coopération technique, qui représente pour nous une occasion d'élaborer une approche mutuellement acceptable pour cette question.
-